

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 octobre 2022

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

CONVOCAION

Datee	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Budget Général :
décision modificative n° 2

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

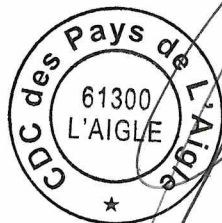
Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE

Absents excusés : Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER
François CARBONELL

Absents : Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil que la CdC doit faire face à la hausse notamment :

- des coûts de l'énergie : + 20 % sur le chauffage urbain et + 25 % sur l'électricité par rapport à la prévision budgétaire, qui intégrait déjà une provision de 20 %.
- des produits alimentaires
- de la rémunération des agents publics (revalorisation du point d'indice en juillet), non connue au moment de l'élaboration du budget

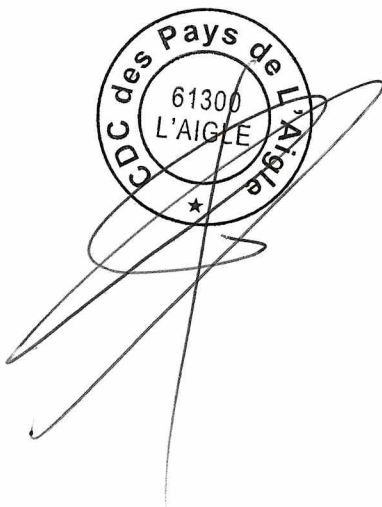
Par ailleurs, des conventions ont été signées avec la ville de L'Aigle pour régulariser des refacturations de fluides de certains bâtiments scolaires.

Les écritures proposées sont les suivantes :

Budget général DM2			Inflation et remboursement frais avec L'Aigle	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	011	60611	Eau	8 000 €
	011	60612	Energie - électricité	110 000 €
	011	60623	Alimentation	30 000 €
	011	62875	Remboursement frais communes membres	85 000 €
	011	6161	Assurance	-25 000 €
	012	64111	Rémunération principale	120 000 €
			Total Dépenses de fonctionnement	328 000 €
Recettes	70	70875	Refacturation Bâtiment Ferry	50 000 €
	73	73111	Impôts directs locaux	100 000 €
	73	73112	CVAE	18 000 €
	73	7382	Fraction de TVA	40 000 €
	013	6419	Remboursement sur rémunération	120 000 €
			Total Recettes de fonctionnement	328 000 €
		Equilibre de la section	0 €	

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
 Publié en ligne le 19/10/22
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération n° 2022-02-03-036 du Conseil Communautaire en date du 03 février 2022 portant approbation du budget primitif 2022,
- Vu la délibération n° 2022-03-31-078 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget général

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **VOTE** la décision modificative n° 2 du budget général comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20221013-2022-10-13-178-BF
 Date de télétransmission : 19/10/2022
 Date de réception préfecture : 19/10/2022